

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 16361

Numéro SIREN : 484 085 550

Nom ou dénomination : 4UATRE

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2017 sous le numéro de dépôt 117867

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 05-12-2017

N° DE DEPOT : 117867

N° GESTION : 2005B16361

N° SIREN : 484085550

DENOMINATION : 4UATRE

ADRESSE : 3 rue de la Rochefoucauld 75009 Paris

MILLESIME : 2016



Bilan actif

SAS 4UATRE

N° SIRET : 48408555000040

Au : 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au : 31/12/2015
Capital souscrit non appelé					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	4 738	4 738		
	Fonds commercial (1)	194 833		194 833	194 833
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	199 571	4 738	194 833	194 833
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. techniques, mat. out. Industriels				
	Autres immobilisations corporelles	69 652	56 189	13 462	15 753
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	69 652	56 189	13 462	15 753
	Immobilisations financières				
	Participations évaluées par équivalence				
	Autres participations	23 925		23 925	23 925
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	23 925		23 925	23 925
Total de l'actif immobilisé		293 149	60 927	232 221	234 511
Actif circulant	Stocks				
	Matières premières, approvisionnements				
	En cours de production de biens				
	En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes	648		648	
	Créances				
	Clients et comptes rattachés	1 399 767	47 234	1 352 533	1 410 225
	Autres créances	194 054		194 054	63 487
	Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	1 593 822	47 234	1 546 588	1 473 713
	Divers				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	66 149		66 149	150 759
	TOTAL	66 149		66 149	150 759
Charges constatées d'avance		17 718		17 718	9 541
Total de l'actif circulant		1 678 338	47 234	1 631 104	1 634 014
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des emprunts					
Écarts de conversion actif					
TOTAL DE L'ACTIF		1 971 487	108 162	1 863 325	1 868 525
Renvois :					
(1) Dont droit au bail					
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				77 529	58 901
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	



Bilan passif

SAS 4UATRE

Au : 31/12/2016

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital (dont versé : 148 715)	148 715	148 715
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	45 000	45 000
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	14 872	14 872
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	454 637	359 739
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	80 686	294 897
	Situation nette avant répartition	743 911	863 224
Aut. fonds propres	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		743 911	863 224
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	5 911	11 456
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Total	5 911	11 456
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	555 340	453 588
	Dettes fiscales et sociales	485 521	525 702
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 443	
Autres dettes	Autres dettes	4 126	14 552
	Instruments de trésorerie		
Total		1 049 431	993 844
Produits constatés d'avance		64 071	
Total des dettes et des produits constatés d'avance		1 119 413	1 005 301
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		1 863 325	1 868 525
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier	32 018	
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	4 765	8 857
	à moins d'un an	1 114 648	996 444
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

SAS 4UATRE

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

	France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : - Biens			
	- Services	3 737 055	8 500	3 745 555
	Chiffre d'affaires net	3 737 055	8 500	3 745 555
	Production stockée			
	production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Subventions d'exploitation			3 400
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		5	18
	Autres produits			
	Total		3 745 560	4 202 237
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes (3)		2 366 604	2 546 600
	Impôts, taxes et versements assimilés		24 060	26 973
	Salaires et traitements		865 657	888 723
	Charges sociales		365 518	353 668
	Dotations • sur immobilisations amortissements		10 497	8 470
	d'exploitation • sur actif circulant provisions		10 669	26 165
	Autres charges		23	597
	Total		3 643 030	3 851 199
	Résultat d'exploitation	A	102 530	351 037
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée	B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré	C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			
	Autres intérêts et produits assimilés (4)		28	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		28	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées (5)		2 390	2 495
	Différences négatives de change		369	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	Total		2 760	2 495
	Résultat financier	D	-2 731	-2 495
	RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)	E	99 798	348 541



Compte de résultat

SAS 4UATRE

Périodes 01/01/2015 31/12/2015 Durées 12 mois
01/01/2016 31/12/2016 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charge		
	Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	574	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total	574	
Résultat exceptionnel		F	-574
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	18 538
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			53 644
			80 686
Renvois			294 897
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	177	
	incidence après Impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	4 332	-4 994
	incidence après Impôt des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	840	
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont Intérêts concernant les entités liées			

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2. Immobilisations corporelles

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	8 207	-	-

2.1.3. Immobilisations financières

Il n'y a pas eu de mouvement sur l'exercice. Pour rappel, la société 4UATRE a souscrit des actions de la SAS Meilleures Pharmacies pour un montant total de 23 925 €.

2.1.4. Produits à recevoir

Libellés	Montant
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	31 975
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	55 127
Etat	2 506
Divers	-
TOTAL	89 608

2.1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		77 529	-	77 529
	Autres créances clients		1 322 238	1 322 238	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6 253	6 253	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	58 326	58 326	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	62 671	62 671	-
		Divers	2 506	2 506	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		64 297	64 297	-
Charges constatées d'avance		17 719	17 719	-	
TOTAL			1 611 541	1 534 011	77 529

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	148 715	-	-	148 715
Primes, réserves et écarts	419 612	94 898	-	514 510
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat	294 897	80 687	294 897	80 687
TOTAL	863 224	175 585	294 897	743 912

2.2.1.2. Capital

Le capital est composé de 148 715 actions de 1 euro de valeur nominale.

Le capital est détenu à 100 % par la société Pardon My French.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	5 911	1 146	4 765	-
Fournisseur et comptes rattachés	555 340	555 340	-	-
Personnel et comptes rattachés	100 095	100 095	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	106 982	106 982	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	276 165	276 165	-	-
Autres impôts et taxes	2 278	2 278	-	-
Dettes sur immobilisations	4 443	4 443	-	-
Autres dettes	4 126	4 126	-	-
Produits constatés d'avance	64 071	64 071	-	-
TOTAL	1 119 413	1 114 648	4 765	-

2.2.3. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	53 839
Charges sociales provisionnées	22 612
Charges fiscales provisionnées	2 278
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	284 271
Personnel	46 256
Sécurité sociale	19 825
Divers	-
TOTAL	429 081

3. Informations relatives au compte de résultat

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	-	-	-
Production vendues :			
- Biens	-	8 500	3 745 555
- Services	3 737 055		
Chiffre d'affaires net	3 737 055	8 500	3 745 555

4. **Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)**

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 23 220 €.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel. Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer en Dettes sociales et Fiscales.

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être utilisé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société. Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE a permis notamment de participer partiellement au financement en matière d'investissement et de constitution de notre fonds de roulement.

5. Autres informations

5.1. Honoraires versés aux commissaires aux comptes

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 820 €

5.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Matériel informatique
Redevances restant à payer :	
- A 1 an au plus	8 175 €
- A plus d'un an et au plus 5 ans	23 844 €
- A plus de 5 ans	/
TOTAL	32 019 €

4UATRE
Société par actions simplifiée au capital de 148.715 €
Siège social : 3, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris
484 085 550 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille dix-sept et le trente juin,

- PARDON MY FRENCH
société par actions simplifiée au capital de 40.000 €
dont le siège social est situé 3, rue de la Rochefoucauld - 75009 Paris
identifiée sous le numéro 442 913 935 RCS Paris,

représentée par Monsieur Bertrand REGURON agissant en qualité de Président,

Associé unique de la société 4UATRE SAS ci-dessus désignée (ci-après la « Société »),

En présence de Monsieur Grégory VINCENS, Président de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été arrêtés par le Président de la Société conformément aux dispositions légales et statutaires.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Affectation du résultat de cet exercice ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés établie en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et L. 225-129 alinéa 2 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

¹
BR GV

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, lesquels font apparaître un bénéfice de 80.686 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées à l'article 39-4 dudit Code (dépenses non déductibles fiscalement).

L'associé unique prend également acte de ce que les comptes annuels qui lui ont été présentés ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'associé unique décide, sur proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui s'élève à 80.686 €, de la manière suivante, étant rappelé que la réserve légale étant d'ores et déjà dotée à hauteur de 10% du capital social et compte tenu de l'absence de tout report à nouveau antérieur, ce bénéfice constitue le bénéfice distribuable de l'exercice écoulé :

- affectation de la totalité du bénéfice distribuable de l'exercice écoulé, soit la somme de 80.686 € au compte autres réserves qui est porté de la somme de 454 636 € à la somme de 535 322€.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé au titre des trois précédents exercices aux distributions ci-après :

- Distribution de dividendes d'un montant de 200.000 € décidée par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2016, la totalité des sommes distribuées étant éligible à la réfaction prévue par l'article 158 3-2° du Code général des impôts.
- Distribution de dividendes d'un montant de 144.757 € et de réserves d'un montant de 55.243 € décidée par l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2014, la totalité des sommes distribuées étant éligible à la réfaction prévue par l'article 158 3-2° du Code général des impôts.

TROISIEME RESOLUTION

(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions entrant dans le champ d'application de cet article, à savoir :

➤ Au titre des conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il convient de mentionner :

- Néant

➤ Au titre des conventions précédemment conclues et dont l'exécution s'est poursuivie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, il convient de mentionner :

- Convention de mise à disposition conclue le 30 décembre 2012 avec la société PARDON MY FRENCH SAS aux termes de laquelle cette dernière met à la disposition de la Société une partie de ses locaux sis 3, rue de la Rochefoucault - 75009 Paris.

Rémunération versée au titre de cette convention par la Société à la société PARDON MY FRENCH SAS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : 466 906 €.

- Convention de prestation de services et d'assistance en matière de gestion administrative, financière, commerciale et stratégique conclue le 29 décembre 2012 avec la société PARDON MY FRENCH SAS (en qualité de prestataire).

Rémunération versée au titre de cette convention par la Société à la société PARDON MY FRENCH SAS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : 741 957 €.

- Convention de trésorerie conclue le 10 octobre 2013 avec la société PARDON MY FRENCH SAS aux termes de laquelle les sociétés peuvent mettre à disposition leurs éventuels excédents de trésorerie moyennant rémunération au profit du prêteur au taux maximal déductible en vigueur en matière d'avances en compte courant.

QUATRIEME DECISION

(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise)

L'associé unique, prenant acte de ce qu'un projet d'augmentation du capital de la Société réservée aux salariés lui est proposé en vertu des dispositions des articles L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce et des articles L. 3332-2 et suivants du Code du travail,

que ce projet d'augmentation de capital serait réalisé dans les conditions suivantes :

- qu'il serait proposé aux salariés de la Société de souscrire à une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
- que le Président devrait mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-2 et suivants du Code du travail ;
- que le Président serait autorisé à procéder, dans un délai maximum de 18 mois à compter de ce jour, à une augmentation de capital d'un montant global nominal maximum de 10.000

euros qui serait réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne d'entreprise de la Société et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;

- que le droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient ainsi émises serait supprimé en faveur des salariés susvisés ;
- que tous pouvoirs seraient conférés au Président pour fixer le prix de souscription des actions nouvelles conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, et en appliquant une décote sur la valeur ainsi déterminée qui ne pourra pas excéder 20 %, fixer les conditions d'émission, informer les salariés susceptibles de bénéficier de cette émission réservée, procéder à la réalisation matérielle de l'augmentation de capital, clore par anticipation la souscription dès que toutes les actions auront été souscrites, recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence de l'émission des actions nouvelles et plus généralement faire le nécessaire et accomplir toutes formalités pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée,

décide de ne pas procéder à cette augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions susvisées.

CINQUIEME DECISION

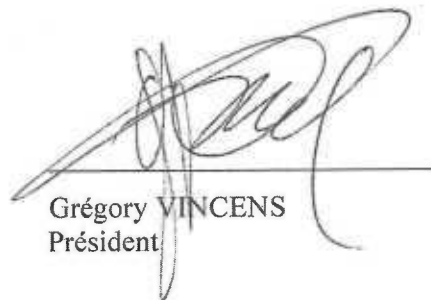
(Pouvoirs)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et le Président.



PARDON MY FRENCH SAS
repr. par Bertrand REGURON



Grégory VINCENS
Président

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Cher associé unique,

Nous avons établi, en application des statuts et des dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, le présent rapport de gestion pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Vous entendrez également la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 a été marquée par une diminution de 10,80% du chiffre d'affaires.

La Société a promu au cours de l'exercice écoulé un collaborateur au poste de direction commerciale, dans le but d'accentuer la performance commerciale et la rentabilité.

La Société a participé à beaucoup de compétitions qui ont été une source d'investissement financier, mais aussi auprès des équipes. Les réponses sur ces dites compétitions n'ont été connues qu'en 2017.

L'effectif moyen de la Société sur l'exercice écoulé s'est élevé à 17 salariés, contre 18 salariés au titre de l'exercice précédent.

A la clôture de l'exercice écoulé, le capital social était détenu en pleine propriété à 100% par PARDON MY FRENCH SAS, Monsieur Alain Guillou ayant cédé le 13 juin 2016 à cette dernière sa participation de 12,10%.

Aucune action de la Société n'est par conséquent détenue par des salariés de la Société ou des sociétés du groupe dans le cadre de plans de gestion collective (cf. paragraphe 11 ci-après).

2. Filiales - Participations

La Société ne détient, et n'a détenu tout au long de l'exercice écoulé, aucune participation dans d'autres sociétés ou groupements.

3. Evènements importants survenus depuis la date de clôture

Néant.

4. Activités en matière de recherche et développement

Néant.

5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La tendance d'évolution du chiffre d'affaires est bonne. Le portefeuille client c'est développé et la fertilisation des clients acquis est en cours.

6. Présentation des comptes annuels - Résultats de l'exercice écoulé

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan au 31 décembre 2016 fait apparaître la situation suivante :

- Le chiffre d'affaires HT sur l'exercice écoulé s'élève à 3.745.555 €, contre 4.198.819 € au titre du précédent exercice.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 3.745.560 €, contre 4.202.237 € au titre du précédent exercice.
- Le total des charges d'exploitation s'élève à 3.643.030 €, contre 3.851.199 € au titre du précédent exercice.
- Le résultat d'exploitation est en conséquence un bénéfice de 102.530 €, contre un bénéfice de 351.037 € au titre du précédent exercice.
- Le résultat financier est une perte de 2.731 €, contre une perte de 2.495 € au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat exceptionnel est une perte de 574 €, contre un résultat de 0 € au titre de l'exercice précédent.
- Le résultat courant avant impôt est un bénéfice de 99.798 €, contre un bénéfice de 348.541 € au titre de l'exercice précédent.

- Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 1.863.325 €, contre 1.868.525 € au titre de l'exercice précédent.

La Société termine l'exercice clos le 31 décembre 2016 avec un bénéfice de 80.686 €, contre un bénéfice de 294.897 € au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2016 s'élèvent à 743.911 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé au titre des trois précédents exercices aux distributions ci-après :

- Distribution de dividendes d'un montant de 200.000 € décidée par l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2016, la totalité des sommes distribuées étant éligible à la réfaction prévue par l'article 158 3-2° du Code général des impôts.
- Distribution de dividendes d'un montant de 144.757 € et de réserves d'un montant de 55.243 € décidée par l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2014, la totalité des sommes distribuées étant éligible à la réfaction prévue par l'article 158 3-2° du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant aux dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts (dépenses non déductibles fiscalement).

La situation d'endettement de la Société au 31 décembre 2016 n'appelle aucun commentaire au regard du volume d'activité de celle-ci.

7. Délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 al. 1 et D. 441-4 du Code du Commerce, nous mentionnons ci-après la décomposition par dates d'échéance du solde des dettes à l'égard des fournisseurs à la clôture des deux derniers exercices :

	Exercice clos le 31 décembre 2015	Exercice clos le 31 décembre 2016
Echus	32.896 €	154 232 €
de 0 à 30 jours	28.070 €	100 885 €
de 31 à 45 jours	10.994 €	15 953 €
Au-delà de 45 jours	0 €	0 €
<u>Total</u>	71.960 €	271 070 €

8. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui s'élève à 80.686 €, de la manière suivante, étant rappelé que la réserve légale étant d'ores et déjà dotée à hauteur de 10% du capital social et compte tenu de l'absence de tout report à nouveau antérieur,

ce bénéfice constitue le bénéfice distribuable de l'exercice écoulé :

- affectation de la totalité du bénéfice distribuable de l'exercice écoulé, soit la somme de 80.686 € au compte autres réserves qui serait porté de la somme de 454 636 € à la somme de 535 322€.

9. Dirigeants

Il est rappelé qu'à l'occasion de la transformation de la Société en société par actions simplifiée décidée le 7 décembre 2012 :

- Monsieur Grégory Vincens a été nommé Président pour une durée indéterminée ;
- Messieurs Anthony Bellanger et Bertrand Reguron ont été nommés en qualité de Directeurs Généraux pour une durée indéterminée.

10. Commissaires aux comptes

Il est rappelé qu'à l'occasion de la transformation de la Société en société par actions simplifiée décidée le 7 décembre 2012, ont été nommés en qualité de Commissaires aux comptes de la Société pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2017 :

- SOGEC AUDIT SARL (en qualité de titulaire) ;
- Monsieur Bruno Leguérinais (en qualité de suppléant).

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le Commissaire aux comptes titulaire a procédé aux contrôles et aux vérifications prévues par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport général.

11. Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise établi en application de l'article L. 3332-18 du Code du travail

Il est rappelé :

- que conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, l'associé unique doit être appelé à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 du Code du travail si, au vu du rapport de gestion présenté par le Président les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3% du capital ;
- que cette consultation doit être renouvelée tous les trois ans aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital social reste inférieure à 3%, ce qui est le cas à la date des présentes ;
- que l'associé unique n'a pas statué sur un tel projet de décision depuis plus de trois ans.

Aussi l'associé unique doit-il être appelé à statuer cette année sur un projet de décision tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise. Nous vous recommandons toutefois de ne pas adopter cette décision.

*

* *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à Paris, le 26 juin 2017



Grégory Vincens
Président

Annexe :

- Bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016.



sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

4UATRE

Société par actions simplifiées au capital de 148 715 euros

3 Rue de la Rochefoucault

75009 PARIS

RCS PARIS 484 085 550

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495





sogecAUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES

167, Quai Ledru-Rollin
72000 Le Mans

T. 02 43 40 76 00
F. 02 43 40 76 29

www.sogecgroupe.com

4UATRE

Société par actions simplifiées au capital de 148 715 euros

3 Rue de la Rochefoucault

75009 PARIS

RCS PARIS 484 085 550

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **4UATRE SAS**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

UNE OFFRE GLOBALE POUR VOTRE RÉUSSITE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros - RC Le Mans B 438 422 495
N° intracommunautaire FR 71 438 422 495

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédées ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Mans, le 15 juin 2017
Pour SOGEC AUDIT SARL



Patrick FROGER
Commissaire aux Comptes



sogecAUDIT
Commissariat aux Comptes
SARL au Capital de 10 000€
167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS
Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29
RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020



Didier ROUILLARD
Commissaire aux Comptes